Royaume du Maroc
Ministère du Tourisme, de l'Artisanat,
de l'Economie Sociale et Solidaire
Chambre d'Artisanat
de la Région de Dakhla Oued Eddahab

المملكة المغربية
وزارة السياحة والصناعة التقليدية
والاقتصاد الاجتماعي والتضامني
غرفة الصناعة التقليدية
لجهة الداخلة وادي الذهب

Avis d'achat sur bon de commande n° 41-CADOE-2026

Le Président de la chambre d'Artisanat du de Dakhla Oued Eddahab procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Frais d'impression à l'occasion du festival de coiffure à Dakhla du 22/11/2026 au 26/11/2026.

Consistance de la prestation :

N° ART	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité De Mesure	Quantité	Prix Unitaire HT	Prix Total HT
1	Banderoles de 5m*2m	1 er choix	U	06		
2	Brochures du festival	1 er choix	U	4000		
3	Banderoles avec support 1.80m*80 cm	1 er choix	U	20		
4	Attestation pour participant couleur	1 er choix	U	180		
5	Badges pour participant au festival 15cm*12 cm	1 er choix	U	180		
6	Affichage Urbain 4m*4m	1 er choix	U	04		
				TOTAL H.T:		
				T.V.A DE 20%		
				TOTALT.T.C		

Lieu d'exécution : **Dakhla**

Date de livraison de la prestation : **20/11/2026**

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : **Le 13/11/2026 à 12h00**

- **Le prestataire doit disposer d'un point de contact, pour la livraison ainsi que pour toutes les autres procédures nécessaires, à Dakhla qui doit être explicite dans son dossier. En effet, le maître d'ouvrage compte faire, éventuellement, des demandes dont la satisfaction doit être effectuée immédiatement et toute réponse décalée par le prestataire, sera considérée comme non efficace et non pertinente.**
- **Les concurrents doivent déposer une caution de 200.00 DH (Deux Cent DH) à la chambre ou envoyé par email à l'adresse électronique suivante : ch.art.ouededahab@gmail.com avant la date et l'heure limite d'ouverture des devis.**
- **Une copie de la Caution doit être déposée le jour d'après le jour de la confirmation de l'offre, le montant de la caution reste acquis au M.O dans le cas où le prestataire ne réalise pas ses obligations objet du présent B.C dans le délai imparti, elle sera restituée au prestataire après l'achèvement de l'exécution des prestations.**
- Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique uniquement dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Dakhla le : 11/11/2026

Président de la chambre

Royaume du Maroc Région Dakhla Oued Eddahab

Président

Sidati CHAGAF